



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada  
Place Bonaventure,  
800 rue de la Gauchetière Ouest  
Voir aux présentes - See herein  
Montréal  
Québec  
H5A 1L6  
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

**REQUEST FOR PROPOSAL**  
**DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> Analyseur élémentaire	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> K8C13-180387/A	<b>Date</b> 2017-10-23
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> K8C13-18-0387	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$MTA-030-14580	
<b>File No. - N° de dossier</b> MTA-7-40196 (030)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-12-04</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Heure Normale du l'Est HNE
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Pommet, Bruno André	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> mta030
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (514) 496-3802 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (514) 496-3822
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT 105 MCGILL, 7e ÉTAGE MONTREAL Québec H2Y 2E7 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Place Bonaventure,  
800 rue de la Gauchetière Ouest  
Voir aux présentes - See herein  
Montréal  
Québec  
H5A 1L6

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>3</b>
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	3
1.2 BESOIN .....	3
1.3 COMPTE RENDU .....	3
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX .....	3
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....</b>	<b>3</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	3
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	4
2.4 LOIS APPLICABLES .....	4
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....</b>	<b>4</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	4
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....</b>	<b>6</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION.....	7
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>7</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION.....	7
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ...	7
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....</b>	<b>8</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	8
6.2 ÉNONCÉ DES BESOINS .....	8
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	8
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	9
6.5 RESPONSABLES.....	9
6.6. PAIEMENT .....	10
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION .....	11
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	11
6.9 LOIS APPLICABLES .....	11
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	11
6.11 CLAUSE DU GUIDE DES CCUA.....	11
<b>ANNEXE « A » .....</b>	<b>13</b>
BESOIN .....	13
<b>ANNEXE « B » .....</b>	<b>17</b>
BASE DE PAIEMENT .....	17
<b>ANNEXE « C » .....</b>	<b>20</b>

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
K8C13-180387/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K8C13-180387

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MTA-7-40196

Id de l'acheteur - Buyer ID  
MTA030  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	20
<b>ANNEXE « D » .....</b>	<b>21</b>
LISTE COMPLÈTE DES ADMINISTRATEURS .....	21

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

Ce besoin ne comporte pas d'exigences relatives à la sécurité.

### **1.2 Besoin**

Le besoin est décrit en détail à l'Annexe « **A** » - Besoin (ci-joint).

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les **15 jours ouvrables**, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.4 Accords commerciaux**

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

#### **2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA***

##### **B1000T (2014-06-26), Condition du matériel – soumission**

### **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
K8C13-180387/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K8C13-180387

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MTA-7-40196

Id de l'acheteur - Buyer ID  
MTA030  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

Vous devrez faire parvenir votre soumission, **par courrier, par télécopieur ou en personne**, avant la date et l'heure de fermeture :

**Par courrier, à l'adresse suivante:**

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction des Approvisionnements  
Région du Québec  
800, rue de la Gauchetière Ouest, **Bureau 1110**  
Montréal, Québec, H5A 1L6

**Par télécopieur, au numéro suivant: (514) 496-3822**

### **2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **dix (10) jours civils** avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### **2.4 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)  
Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique (voir Annexe A)**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Soumission financière (voir Annexe B)**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

##### **3.1.1 Paiement électronique de factures – offre (voir Annexe C)**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'Annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'Annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

##### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

###### **C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change**

### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères d'évaluation technique obligatoires**

Toute proposition doit rencontrer les critères techniques décrits en Annexe A. L'évaluation technique portera sur les critères techniques obligatoires à démontrer détaillées sous forme de tableau en Annexe A.

**Les soumissionnaires doivent compléter le tableau des critères techniques obligatoires à démontrer- Annexe A et le joindre à leur proposition.**

Il est obligatoire de fournir, au dépôt de votre soumission et/ou à la demande du Gouvernement du Canada lors de l'évaluation, les documents techniques/descriptifs et/ou la littérature/les notes techniques des produits offerts afin de permettre l'évaluation technique. À défaut de ce faire, la soumission sera jugée non recevable.

Seules les propositions qui rencontrent les spécifications techniques obligatoires listées en Annexe A et qui sont appuyées par des documents techniques seront soumises en évaluation financière.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

##### **Clause du Guide des CCUA :**

A0222T (2014-06-26), Évaluation du prix - soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

**Toute proposition soumise en devises étrangères sera évaluée en dollars canadiens.** Le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture de la demande de proposition sera utilisé comme facteur de conversion.

##### **NOTE :**

Le prix total des articles (Articles 1+2+3+4+5+7+8 = TOTAL) indiqués à l'Annexe B - Base de paiement sera évalué. Donc, les prix des biens optionnels (4-5-6-7-8) feront partie de l'évaluation financière.

## **4.2 Méthode de sélection**

### **4.2.1 Clause du Guide des CCUA**

A0031T (2010-08-16), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec **le prix évalué le plus bas** sera recommandée pour attribution d'un contrat.

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

## 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée (Voir Annexe D ci-jointe)

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848) ([http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\\_travail/droits\\_personne/equite\\_emploi/programme\\_contrats\\_federaux.page?&\\_ga=1.152490553.1032032304.1454004848](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848)).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte pas d'exigences relatives à la sécurité.

### 6.2 Énoncé des Besoins

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'Annexe **A** – Besoin.

#### 6.2.1 Biens et(ou) services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'**Annexe B** du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment à **compter de la date d'octroi du contrat et pour une durée de 12 mois** en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
K8C13-180387/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K8C13-180387

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MTA-7-40196

Id de l'acheteur - Buyer ID  
MTA030  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

### 6.3.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### 6.3.2 Conditions générales supplémentaires

4001 (2015-04-01), Achat, location et maintenance de matériel

## 6.4 Durée du contrat

### 6.4.1 Date de livraison (À remplir par le soumissionnaire)

Bien que la livraison souhaitée soit demandée **pour le 31 mars 2018**, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le \_\_\_\_\_.

### 6.4.2 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date d'octroi du contrat et pour une durée de 12 mois, inclusivement.

## 6.5 Responsables

### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

#### ***Bruno André Pommet***

Spécialiste en approvisionnement, int.  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Bureau régional du Québec  
800 rue de la Gauchetière Ouest, Bureau 1110, Montréal (Québec) Canada, H5A 1L6  
Téléphone: 514.496.3802  
Télécopieur: 514.496.3822  
Courriel: [brunoandre.pommet@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:brunoandre.pommet@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Chargé de projet (Sera complété par le Canada lors de l'adjudication)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation: \_\_\_\_\_  
N° de téléphone : \_\_\_\_\_  
N° de télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
K8C13-180387/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K8C13-180387

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MTA-7-40196

Id de l'acheteur - Buyer ID  
MTA030  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (À remplir par le soumissionnaire)

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation: \_\_\_\_\_  
N° de téléphone : \_\_\_\_\_  
N° de télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

## 6.6. Paiement

### 6.6.1 Base de paiement – Prix unitaires fermes

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix fermes dans le contrat, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le contrat sera émis en dollars canadiens. Le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions sera utilisé comme facteur de conversion.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CUA : **C6000C (2017-08-17), Limite de prix**

### 6.6.3 Paiements multiples

Clause du Guide des CUA : **H1001C (2008-05-12), Paiements multiples**

### 6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat (Annexe C)

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI).

## 6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

### 6.7.1 Les factures doivent être distribuées comme suit :

A) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

## 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

## 6.9 Lois applicables (À remplir par le soumissionnaire)

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) les conditions générales supplémentaires 4001(2015-04-01), Achat, location et maintenance de matériel;
- d) Annexe A, Besoin;
- e) Annexe B, Base de Paiement;
- f) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_ (*insérer la date de l'offre*), (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'émission de l'offre: « clarifiée le \_\_\_\_\_ » ou « telle que modifiée le \_\_\_\_\_ » et insérer la ou les date(s) de la ou des clarification(s) ou modification(s)*).

## 6.11 Clause du Guide des CCUA

CCUA	Section	Date
A2000C	Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)	2006/06/16
A2001C	Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)	2006/06/16
B1501C	Appareillage électrique	2006/06/16

N° de l'invitation - Solicitation No.  
K8C13-180387/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K8C13-180387

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MTA-7-40196

Id de l'acheteur - Buyer ID  
MTA030  
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

---

C2000C	Taxes-entrepreneur établi à l'étranger	2007/11/30
G1005C	Assurance – aucune exigence particulière	2016/01/28

## ANNEXE « A »

### BESOIN

#### 1 Contexte

Le laboratoire des essais environnementaux du Québec (LEEQ) d'Environnement et changement climatique Canada désire acquérir un analyseur élémentaire. Cet instrument sera utilisé pour l'analyse du carbone, de l'azote, de l'hydrogène et du soufre dans différentes matrices telles que de l'eau (particules sur filtre), les sédiments et le biota.

#### 2 Critères techniques obligatoires à démontrer

- 2.1 Le système doit être conçu pour l'analyse micro-élémentaire (CHNS).
- 2.2 Le système doit être un modèle de comptoir.
- 2.3 Le système doit être complet et opérationnel. Le système proposé doit comprendre :
  - i. un système de traitement de données. Le logiciel doit opérer au minimum sous Windows 7.
  - ii. un échantillonneur muni d'un carrousel unique de 100 positions minimum.
  - iii. un stabilisateur de courant pour le système informatique.
  - iv. une micro-balance avec une précision de  $\pm 0.001g$ .
- 2.4 Le système doit pouvoir analyser entièrement un filtre de 24 mm en fibre de verre.
- 2.5 Le système doit effectuer l'analyse simultanée du carbone, de l'azote, de l'hydrogène et du soufre.
- 2.6 Le système doit être capable de mesurer précisément de faibles concentrations d'azote et de soufre (0.2 %) dans des échantillons ayant de fortes concentrations en carbone (50 %).
- 2.7 Le détecteur doit être de la technologie de type conductivité thermique (TCD).
- 2.8 Le logiciel doit gérer toutes les opérations du système telles que :
  - l'ouverture du système;
  - la vérification de fuites de gaz;
  - la préparation de la feuille de travail;
  - les calculs des résultats des différents échantillons;
  - et la fermeture du système lorsque la séquence d'analyse est terminée.
- 2.9 Le système doit comprendre les manomètres et les tubes nécessaires pour relier les différents gaz à l'instrument. LEEQ fournira les gaz nécessaires aux opérations du système proposé par le fournisseur.

**TABLEAU : CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES À DÉMONTRER**

**\*\* Il est important de fournir TOUTE la documentation et/ou littérature et/ ou note technique demandée.**

No	Critères techniques obligatoires	Préciser où se trouvent les critères techniques obligatoires dans votre proposition technique et/ou dans votre documentation/littérature ou autres notes fournies.
2.1	Le système doit être conçu pour l'analyse micro-élémentaire (CHNS).	
2.2	Le système doit être un modèle de comptoir.	
2.3	Le système doit être complet et opérationnel. Le système proposé doit comprendre :  i. un système de traitement de données. Le logiciel doit opérer au minimum sous Windows 7. ii. un échantillonneur muni d'un carrousel unique de 100 positions minimum. iii. un stabilisateur de courant pour le système informatique. iv. une micro-balance avec une précision de $\pm 0.001g$ .	
2.4	Le système doit pouvoir analyser entièrement un filtre de 24 mm en fibre de verre.	
2.5	Le système doit effectuer l'analyse simultanée du carbone, de l'azote, de l'hydrogène et du soufre.	
2.6	Le système doit être capable de mesurer précisément de faibles concentrations d'azote et de soufre (0.2 %) dans des échantillons ayant de fortes concentrations en carbone (50 %).	

2.7	Le détecteur doit être de la technologie de type conductivité thermique (TCD).	
2.8	Le logiciel doit gérer toutes les opérations du système telles que : - l'ouverture du système; - la vérification de fuites de gaz; - la préparation de la feuille de travail; - les calculs des résultats des différents échantillons; - et la fermeture du système lorsque la séquence d'analyse est terminée.	
2.9	Le système doit comprendre les manomètres et les tubes nécessaires pour relier les différents gaz à l'instrument. LEEQ fournira les gaz nécessaires aux opérations du système proposé par le fournisseur.	

### 3 Produits livrables

- 3.1 Le fournisseur devra fournir un manuel d'instruction, de maintenance et toute autre documentation pertinente, en anglais et/ou en français correspondant à l'équipement fourni.
- 3.2 Le fournisseur devra fournir un guide de pré-installation de l'appareil en format papier ou dans un média électronique **dès l'octroi du contrat** afin que le site du laboratoire soit prêt à recevoir le nouvel instrument. Le guide de pré-installation doit-être en anglais et/ou en français.
- 3.3 L'installation et la mise en opération sur le site du client incluant tous les ajustements ou étalonnage nécessaire.
- 3.4 La formation sur place de 3 jours pour 4 analystes par un spécialiste d'application du fournisseur en anglais et/ou en français sur l'entretien de l'appareil, comment optimiser une nouvelle méthode d'analyse et l'utilisation du logiciel.
- 3.5 Le fournisseur devra fournir toutes les connexions nécessaires pour la mise en marche de l'instrument (entre l'instrument, l'ordinateur (système d'acquisition de données), la balance et les cylindres de gaz (fourni par le LEEQ).
- 3.6 Le fournisseur devra fournir un système de contrôle (ordinateur) et les logiciels qui font opérer le système (par exemple Windows 7 minimum et le logiciel de l'instrument).
- 3.7 Un kit de départ comprenant tous les consommables et pièces de remplacement pour opérer immédiatement le système. Le kit de départ doit être suffisant pour effectuer 250 analyses :
  - tube de combustion;
  - tube de réduction;
  - collecteur de cendres;
  - produits et réactifs pour préparer les colonnes de combustion et de réduction;

- réactifs pour calibrer l'instrument;
- contenants d'étain;
- laine d'argent;
- laine de verre;
- feuilles ou disques d'étain;
- joints toriques de remplacement pour la colonne de combustion;
- joints toriques de remplacement pour la colonne de réduction.

#### **4 Options**

Le fournisseur doit fournir les prix pour les différentes options. Environnement et changement climatique Canada se réserve le droit d'en faire l'acquisition à l'octroi du contrat ou lors des 12 mois suivants l'octroi de ce dernier.

- 4.1 Un entretien préventif pour l'an 2; comprenant une visite d'un réparateur, toutes les pièces, la main-d'œuvre et le transport.
- 4.2 Un entretien préventif pour l'an 3; comprenant une visite d'un réparateur, toutes les pièces, la main-d'œuvre et le transport.
- 4.3 Un stabilisateur de courant pour l'instrument.
- 4.4 Un kit de consommables et pièces de remplacement pour l'instrument fourni pour effectuer 1000 analyses de CNS.
- 4.5 Prix individuels pour les pièces suivantes :
  - colonne de réduction;
  - colonne de combustion;
  - joints toriques pour les colonnes de réduction;
  - joints toriques pour les colonnes de combustion;
  - produits et réactifs pour préparer la colonne de réduction;
  - produits et réactifs pour préparer la colonne de combustion;
  - réactifs pour calibrer l'instrument;
  - collecteurs de cendres;
  - contenants d'étain;
  - feuille ou disque d'étain.

#### **5 Livraison**

L'instrument doit être livré et installé à l'adresse suivante :

LEEQ – Environnement Canada  
105, rue McGill, 7e étage  
Montréal, Québec H2Y 2E7

**ANNEXE « B »**

**BASE DE PAIEMENT**

Description		
	Quantité	Prix*
1. Analyseur Élémentaire	1	
2. Installation	1	
3. Formation et déplacement	1	
<b>Sous-TOTAL</b>		<b>\$</b>

*\*Les frais d'emballage, de transport et de livraison sont inclus.*

*\*Les droits de douane sont inclus, s'il y a lieu.*

*\*Taxes applicables en sus.*

**OPTIONS :**

Le fournisseur doit fournir les prix pour les différentes options. Environnement et changement climatique Canada se réserve le droit d'en faire l'acquisition à l'octroi du contrat ou lors des 12 mois suivants l'octroi de ce dernier.

Description (OPTIONS)		
	Quantité	Prix*
4. Un entretien préventif pour l'an 2; comprenant une visite d'un réparateur, toutes les pièces, la main-d'œuvre et le transport.	1	
5. Un entretien préventif pour l'an 3; comprenant une visite d'un réparateur, toutes les pièces, la main-d'œuvre et le transport.	1	
6. Un stabilisateur de courant pour l'instrument.	1	
7. Un kit de consommables et pièces de remplacement pour l'instrument fourni pour effectuer 1000 analyses de CNS.	1	

Description (OPTIONS)		
	Quantité	Prix*
<b>8. Prix individuels pour les pièces suivantes :</b>		
-Colonne de réduction;	1	
-Colonne de combustion;	1	
-Joints toriques pour les colonnes de réduction;	1	
-Joints toriques pour les colonnes de combustion;	1	
-Produits et réactifs pour préparer la colonne de réduction;	1	
-Produits et réactifs pour préparer la colonne de combustion;	1	
-Réactifs pour calibrer l'instrument;	1	
-Collecteurs de cendre;	1	
-Contenants d'étain;	1	
-Feuille ou disque d'étain.	1	
<b>Sous-TOTAL</b>		<b>\$</b>

*\*Les frais d'emballage, de transport et de livraison sont inclus.*

*\*Les droits de douane sont inclus, s'il y a lieu.*

*\*Taxes applicables en sus.*

<b>TOTAL (articles 1 à 8)</b>	<b>\$</b>
-------------------------------	-----------

**NOTE :**

**Le contrat sera octroyé en fonction des prix offerts pour les articles 1-2-3.** Les prix des biens optionnels (articles 4-5-6-7-8) pourront être exercés tel qu'indiqué à la clause 6.2.1, soit à l'octroi du contrat ou durant les 12 mois suivants.

**Adresse de livraison :**

LEEQ – Environnement Canada  
 105, rue McGill, 7e étage

N° de l'invitation - Solicitation No.  
K8C13-180387/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K8C13-180387

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MTA-7-40196

Id de l'acheteur - Buyer ID  
MTA030  
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

---

Montréal, Québec  
H2Y 2E7

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
K8C13-180387/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
K8C13-180387

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
MTA-7-40196

Id de l'acheteur - Buyer ID  
MTA030  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## **ANNEXE « C »**

### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI).

